

Batiweb.com

REGLEMENT DU JEU « LA CENTIEME DE DKOMAIISON.COM »

Article 1 – ORGANISATION

Le groupe Batiweb.com, SAS au capital de 70 000,00 euros, dont le siège social est situé 41-43 avenue du Centre, 78180 Montigny Le Bretonneux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 445 078 470, ci-après "Batiweb SAS" ou "l'Organisateur", organise, du 22 décembre 2010 au 3 janvier 2011, un jeu gratuit sans obligation d'achat, ci-après " le Jeu ", disponible sur www.dkomaison.com, ci-après "le Site".

Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le fait de s'inscrire au Jeu implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le Site lors de l'inscription d'un participant et à tout moment durant le Jeu sur le Site.

2.1 Conditions d'inscription au Jeu :

La participation au Jeu est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine (incluant la Corse), à l'exclusion du personnel de l'Organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer). Tout participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. L'Organisateur pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. Toute personne souhaitant participer au Jeu doit indiquer à l'Organisateur sa civilité, son nom, son prénom, son adresse e-mail valide, son adresse postale complète et sa date de naissance. En validant sa participation, elle accepte de recevoir les courriers électroniques de l'Organisateur. Elle doit manifester son souhait de recevoir par courrier électronique les offres des partenaires de l'Organisateur.

2.2 Données des participants :

En application de la loi " Informatique et Libertés " du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition de rectification au traitement des données les concernant auprès de l'Organisateur de ce jeu. Pendant la durée du jeu, ce droit peut s'exercer aussi auprès de : Batiweb.com, 41-43 avenue du Centre, 78180 Montigny Le Bretonneux. Sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par l'Organisateur et/ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

2.3 Validité de la participation :

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un participant a été tiré au sort ou a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur sur le Site ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par

l'Organisateur ou par des tiers. Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom, prénom, adresse e-mail et domicile.

Article 3 - PRINCIPES DU JEU :

3.1 Mécanique du Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit s'inscrire en indiquant sa civilité, son nom, son prénom, son adresse e-mail, son adresse postale complète et sa date de naissance.

3.2 Invitations envoyées par le participant à ses proches

Le participant peut décider, s'il le souhaite, d'inviter certains de ses proches à s'inscrire au Jeu. Dans ce cas, le participant peut, en sa qualité de détenteur et de responsable du traitement des adresses e-mail de ses proches, fournir à l'Organisateur le nom, le prénom et l'adresse e-mail de ces derniers afin que l'Organisateur leur envoie pour le compte du participant son message d'invitation à participer au Jeu. Le participant prend l'initiative et la responsabilité de fournir le nom, le prénom et l'adresse e-mail de ses proches aux fins de l'envoi d'une telle invitation.

Il s'engage à avoir obtenu le consentement explicite et informé des titulaires des adresses e-mail qu'il fournit à l'Organisateur. L'Organisateur n'agit que sur la volonté et au nom du participant en qualité de prestataire technique d'envoi des messages du participant. En conséquence, le participant dégage l'Organisateur de toute responsabilité du fait des e-mails de proches qu'il fournit à l'Organisateur et du fait de l'envoi d'un message d'invitation à ces proches. En toute hypothèse, l'ami parrainé conserve la possibilité de décider s'il souhaite recevoir des informations de la part de l'Organisateur et/ou de ses Partenaires. L'Organisateur traite les données de trafic et de connexion au Site du Jeu et conserve notamment l'identifiant (adresse IP) de l'ordinateur utilisé par un participant aux fins d'établir des statistiques de fréquentation du Site, d'assurer la sécurité du Site et de vérifier la sincérité et la loyauté d'une participation au Jeu et de sa conformité au règlement, notamment afin de prévenir ou de détecter toute requête automatisée sur le Site du Jeu ou tout envoi automatisé d'invitation à des tiers, qui conduiraient systématiquement à l'exclusion du Participant concerné et du bénéfice d'une dotation et exposerait le Participant concerné à des poursuites susceptibles d'être intentées à son encontre par l'Organisateur ou par des tiers. Le cas échéant, l'Organisateur pourra tenir à la disposition des tiers ou des autorités publiques ces données de trafic, dans les conditions fixées par la loi. Pour chaque personne invitée par un participant et qui décide de s'inscrire au jeu, celui-ci obtient une chance supplémentaire d'être tiré au sort. Les adresses e-mails des proches d'un participant, fournies par ce dernier, doivent être valides et différentes les unes des autres pour être comptabilisées au bénéfice du participant.

Article 4 - AUTORISATION :

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées.

Les gagnants des lots autorisent par avance l'Organisateur à utiliser leur nom, adresse et image à toutes fins promotionnelles ou commerciales et ce, sans contrepartie. Les gagnants pourront s'opposer à la publication de leurs données personnelles et photos et ce par écrit à l'adresse de l'Organisateur : 41-43 avenue du Centre, 78180 Montigny Le Bretonneux et dans un délai d'une semaine à compter de la notification de leur gain.

Article 5 - ATTRIBUTION ET DESIGNATION DES LOTS

Par tirage au sort parmi les participants. Trois lots d'une valeur totale de 119,70€ (cent dix-neuf euros et soixante-dix centimes) offerts à trois participants : trois coffrets cadeaux d'une valeur de 39,90€ (trente neuf euros et quatre-vingt dix centimes) chacun. La dotation devra être réclamée avant le 31 mars 2011.

Article 6 - RESPONSABILITE DE LA SOCIETE

La société Batiweb.com, tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Le présent règlement est régi par la loi française. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités des paris et la liste des gagnants. La société Batiweb.com, se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de prolonger ou d'annuler les concours qu'elle organise ou les paris qu'elle propose. D'autre part, la société Batiweb.com, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler son jeu en ligne, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. Des additifs ou, en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement, seront indiqués sur le site www.dkomaison.com.

Article 7 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le jeu organisé par la société Batiweb.com est sans obligation d'achat. Les personnes qui le souhaitent pourront donc être remboursées du coût de leur connexion, dans la limite d'une connexion par foyer par mois (même nom, même adresse). Le remboursement de la connexion Internet est calculé sur la base de deux minutes de communication au tarif local heure pleine de France Télécom en vigueur. Ces demandes de remboursement devront obligatoirement être faites dans une période de 30 jours au plus tard suivant la clôture du jeu, en écrivant à : Batiweb.com, - 41-43 avenue du Centre, 78180 Montigny Le Bretonneux. Pour être considérée comme valable, la demande de remboursement devra être accompagnée des pièces suivantes : - Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE)

- Justificatif d'identité (copie de carte d'identité ou du passeport en cours de validité)
- Justificatif de domicile (copie de facture EDF-GDF ou de France Télécom)
- Facture d'abonnement de l'opérateur téléphonique ou Internet, en précisant la date et l'heure de la communication sur papier libre. Les frais de photocopie seront remboursés sur demande sur la base de 10 centimes d'euro la page.

Les données ci-dessus seront vérifiées, la société conservant en mémoire les dates et heures d'entrée et de sortie. Le timbre utilisé pour l'envoi postal pourra également être remboursé, sur demande, au tarif lent en vigueur à hauteur d'une participation par mois.

Article 8 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les participants autorisent l'utilisation des informations recueillies sur eux, en vue de l'établissement d'un fichier commercial par la société Batiweb.com. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, art L.27, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Les participants ainsi que leurs parents, ou tuteur légal s'ils sont mineurs, peuvent exercer ce droit, ou s'opposer à ce que lesdites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à la société Batiweb.com, ou à l'adresse email : contact@batiweb.com

Article 9 - LITIGES

La société Batiweb.com, se réserve le droit de bloquer l'accès, d'exclure du jeu ou même de poursuivre en justice tout participant qui aurait fraudé ou tenté de le faire. Est considéré comme fraudeur :

- Toute personne s'étant inscrite sous une fausse identité
- Toute personne ayant inscrit une tierce personne
- Toute personne s'étant connectée sur le site par le biais d'un automate d'appel ou de toute autre machine permettant de renouveler la participation de manière déloyale sans son intervention physique

Article 10 - DEPOT DU REGLEMENT

Le fait pour tout membre de participer aux jeux en ligne proposés par la société Batiweb.com, ou aux concours organisés par cette dernière et, le fait même de s'inscrire en tant que membre implique l'acceptation pure et simple du présent règlement ainsi que de toute annexe ou additif éventuel dans leur intégralité sans aucune réserve de sa part. Ce règlement peut être obtenu gratuitement, avec remboursement du timbre au tarif lent en vigueur sur simple demande postale formulée auprès de la société Batiweb.com, 41-43 avenue du Centre, 78180 Montigny Le Bretonneux.